Témoin et expertise

Par **Melieng94**, le **13/04/2020** à **17:29**

Bonjour tout le monde,

y'a t-il, en droit français, un nom pour un témoin qui donne une expertise, sans en être chargé par le juge?

Donc un témoin ordinaire qui (par hasard) a pu donné une expertise au moment du témoignage en raison de son expertise particulière.

Par exemple: Un médecin sur les lieux d'un accident

J'espère que c'est assez clair, je cherche une traduction d'un mot allemand et j'aimerais savoir si c'est un simple témoin comme tous les autres ou s'il a une autre désignation.

Merci beaucoup d'avance!

Par **LouisDD**, le **13/04/2020** à **18:04**

Bonjour

Quel est ce mot allemand ?

Je pense comme ça au mécanisme de l’intervention volontaire en procédure civile...

Par **C9 Stifler**, le **13/04/2020** à **20:12**

Bonjour,

En lisant l'article 156 du cpp " Toute juridiction d'instruction ou de jugement, dans le cas où se pose une question d'ordre technique, peut, soit à la demande du ministère public, soit d'office, ou à la demande des parties, ordonner une expertise. ", on peut estimer que l'expert doit être désigner par le juge.

C'est pourquoi, même si un témoin est médecin, il reste témoin malgré tout, sauf le cas où le

juge le désignerait en tant qu'expert. Mais je ne sais pas si c'est possible..

Par **Melieng94**, le **14/04/2020** à **11:51**

Merci pour vos réponses.
En allemand il s'agit du "Sachverständiger Zeuge"

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés